
Adresse de l'agent national du district de Grasse annonçant un don de pommes de terre, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de l'agent national du district de Grasse annonçant un don de pommes de terre, lors de la séance du 25 prairial an II (13 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 573-574;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_1_14588_t1_0573_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

bulletin des lois de la République, suivant le mode prescrit par la loi du 14 frimaire; 2°. qu'elle a nommé le citoyen Brejard pour requérir chaque jour aux procès-verbaux les décrets qui auront dû être expédiés, aux termes de l'article V de ladite loi, dont le même membre donne lecture (1).

24

La société populaire de Cette, département de l'Hérault, envoie à la Convention nationale les effets ci-après, qui lui ont été remis, dit-elle, pour les offrir à la patrie: des épaulettes en or données par le citoyen Bergeron, commandant du 3^e bataillon des Pyrénées-Orientales; 2 autres épaulettes en or, données par le citoyen Buffau, adjudant du même bataillon; 2 hausses-cols en argent, pris sur les Portugais à l'armée des Pyrénées-Orientales par le citoyen Guillet, actuellement adjudant-major de la place à Cette; 1 paire de boucles d'argent et quelques pièces de même métal, faisant ensemble à la somme de six liv. 6 sous, donnés par divers particuliers.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

25

Le citoyen Barère, ci-devant prêtre, annonce à la Convention nationale qu'il renonce au traitement de 800 liv. que la nation a accordée aux prêtres qui ont abdicqué leurs fonctions. Il voudroit, dit-il, que cet abandon tournât au profit de l'indigence, de la vieillesse ou des braves défenseurs des droits du peuple, et il termine par dire à la Convention nationale: « Législateurs, c'est entre vos mains et sur l'autel de la patrie, que je viens faire aujourd'hui la triple offrande de mon cœur, de mes forces physiques et morales, et du seul revenu qui me reste; puisse-t-elle vous être agréable, et mon désintéressement devenir utile! c'est celui d'un vrai républicain qui ne veut désormais trouver la subsistance, qui lui sera nécessaire que dans son industrie et dans le développement de son ame pour assurer le triomphe de la cause de la liberté et de l'égalité.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Tarbes, 30 flor. II] (4).

« Citoyens représentans,

Destiné dès ma première jeunesse à un état proscrit par la philosophie et la raison, j'y ai fait tout le bien que j'ai pu. Mais aujourd'hui, appelé par la liberté à servir plus utilement ma

(1) P.V., XXXIX, 245. M.U., XL, 398; J. Mont., n° 380; Mon., XX, 722; C. Univ., 26 prair.; J. Fr., n° 627; J. Perlet, n° 629; Audit. nat., n° 628; C. Eg., n° 664; J. S.-Culottes, n° 484.

(2) P.V., XXXIX, 245 et 409. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); J. Sablier, n° 1376; J. Univ., n° 1669.

P.V., XXXIX, 246. Bⁱⁿ, 29 prair. (suppl^t); Mon., XX, 735.

(4) C 305, pl. 1139, p. 18.

patrie, j'ai suivi l'impulsion de mon cœur et je me suis identifié avec la République une et indivisible. J'ai applaudi à tant de sages réformes et j'ai vu avec plaisir disparaître les préjugés.

Sans cesse occupé du bonheur de mon pays, et de celui de mes semblables, j'offre au premier mon cœur et mes faibles talens; et aux seconds mes ressources pécuniaires; j'abandonne donc le traitement de 800 livres que la nation accorde par votre organe aux prêtres qui ont abdicqué leurs fonctions.

Je désirerais seulement que cet abandon tournât au profit de l'indigence, de la vieillesse ou du brave défenseur de nos droits. Si vous daignez lui donner cette noble destination, mon âme trouvera une grande jouissance dans cette double abdication.

Législateurs, c'est entre vos mains et sur l'autel de la patrie que je viens faire aujourd'hui la triple offrande de mon cœur, de mes forces physiques et morales ainsi que du seul revenu qui me reste. Puisse-t-elle vous être agréable et mon désintéressement devenir utile. C'est celui d'un franc républicain qui ne veut désormais trouver la subsistance qui lui sera nécessaire que de son industrie et dans le développement de son âme pour assurer le triomphe de la cause de la liberté et de l'égalité. S. et F. »

J.P. BARÈRE.

(Applaudi)

26

L'agent national près le district de Grasse (1), fait offrir à la Convention nationale des pommes de terre qu'il a recueillies au commencement de ce mois; il indique un procédé pour faire, dans la même année, deux récoltes de ce précieux légume, « Lorsque nous faisons la première, dit-il, nous n'arrachons pas les plantes; nous fouillons seulement aux pieds pour en détacher les plus grosses pommes de terre; nous les battons de nouveau; elles continuent à végéter jusques vers la fin de la première décade de Messidor, époque où elles sont arrachées. On porte les grosses au grenier; les petites sont de nouveau mises en terre, et donnent à la fin de brumaire une nouvelle récolte aux cultivateurs, qui sont assez heureux de posséder dans leurs fonds une source d'eau vive pour les arroser pendant les grandes chaleurs de thermidor et fructidor. Il termine par annoncer à la Convention nationale qu'il lui adressera les prémices de sa seconde récolte.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'agriculture (2).

[Grasse, 10 prair. II] (3).

« Consacrant au plus beau et au plus utile des arts l'agriculture le peu de loisir que me laissent mes nombreuses occupations, qu'il

(1) Var, puis Alpes-Maritimes.

(2) P.V., XXXIX, 246. Bⁱⁿ, 26 prair. (1^{er} suppl^t); J. Sablier, n° 1376.

(3) F¹⁰ 210 (Pommes de terre).

me soit permis d'offrir aux représentants du peuple les prémices de mes sueurs et celles de mon laborieux metayer qui secondant mes efforts, me met en même de déposer sur l'autel de la patrie des pommes de terre de la nouvelle récolte, dans une saison où à peine on les plante dans le reste de la République.

Nous nous nourrissons lui et moi depuis vingt jours de ce précieux légume, nous n'arrachons pas encore les plantes, nous fouillons seulement au pied, nous détachons les plus grosses pommes de terre, nous les butons de nouveau, elles continuent de végéter jusques vers la fin de la première décade de messidor, époque où elles sont arrachées. On porte les grosses au grenier, les petites sont à nouveau mises en terre et donnent une nouvelle récolte à la fin de brumaire à ceux qui sont assés heureux de posséder dans leur fonds une source d'eau vive pour les arroser durant l'excessive chaleur de thermidor et fructidor.

Telle est l'étonnante végétation de cette précieuse racine, qu'on peut dans nos délicieux climats méridionaux faire deux récoltes dans un an, on la plante en pluvieuse, on la récolte fin prairial, on replante de suite les petites qui arrosées donnent une seconde récolte à la fin de brumaire.

Je t'adresse les prémices de la première récolte; à la fin brumaire je t'adresserai ceux de la seconde ».

P. GIRARD cadet (*Agent Nat.*).

27

Le citoyen Payan, commissaire de la commission de l'instruction publique, fait part à la Convention nationale du trait suivant, qui lui a été transmis par le maire de Paris.

Quatre volontaires sortirent de l'hôpital de Courbevoie absolument dépourvus d'argent, et cependant éprouvant tous les besoins arrachés à la faiblesse de la convalescence. Arrivés avec une peine extrême à la rue Beauregard, section des Bonnes-Nouvelles, 200 femmes les environnent, s'appitoient sur leur triste situation, et leur font des offres de services; les sans-culottes de la section partagent cette tendre sollicitude; c'est à qui procurera à ces braves militaires les secours que leur état exige, et sur-le-champ ils sont logés, hébergés et pourvus de toutes les choses dont ils pouvoient avoir besoin.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (1).

28

Des commissaires de la société populaire de la commune de Vincennes sont admis à la barre, et demandent au nom de cette société, que les comités d'aliénation et des domaines réunis, soient chargés de faire incessamment

(1) P.V., XXXIX, 247. Bⁱⁿ, 28 prair. (2^e suppl.); Rép., n° 181; Mon., XX, 722; C. Eg., n° 670; Audit. nat., n° 632 (*sic pour 633*); J. Fr., n° 633.

un rapport sur les exceptions et modifications que peut exiger la loi du 10 frimaire, concernant les aliénations des petites portions de terrain, et que provisoirement les habitants de Vincennes soient dispensés de l'exécution des articles XXXVII et suivans de ce décret, et déchargés des peines y portées. Les mêmes commissaires ajoutent: « Citoyens-représentans, si vous ne voyez pas fréquemment à votre barre les citoyens de Vincennes, pour vous payer le tribut de leur reconnaissance; croyez qu'occupés presque tous dans les champs à accélérer et recueillir les productions de la terre, ils adressent sans cesse leurs vœux à l'Éternel pour qu'il fasse fructifier vos travaux et les leurs.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'aliénation et des domaines, pour faire un rapport sur la pétition ci-dessus, avant le 1^{er} messidor (1).

29

La société populaire de Cognac, département de la Charente, exprime à la Convention nationale la vive indignation dont elle est pénétrée contre les infames conspirateurs qui ont osé armer des mains parricides contre Robespierre et Collot-d'Herbois, en s'adressant aux vils suppôts du despotisme.

Cette société leur dit: « Quel avantage espérez-vous tirer, méprisables courtisans, intrigans perfides, et vous, lâches tyrans, de toutes vos noirceurs ? L'outrage fait à l'héroïsme centuple ses forces; la basse trahison fait redoubler de vigilance. Sachez que tous les efforts de votre atroce politique se briseront contre la puissance insurmontable des vertus républicaines; sachez que bientôt la tyrannie sera entièrement étouffée par la liberté triomphante, et que votre chute est inévitable. Le peuple français a juré son indépendance; le peuple français, inséparable de l'honneur et du courage, n'aura pas juré en vain; et jusqu'à ce que ses vœux soient accomplis, il ne cessera de désirer la liberté du monde entier ».

Cette société finit par inviter la Convention nationale à continuer de parcourir sa glorieuse et pénible carrière: « L'estime et la reconnaissance des Français (lui dit-elle), vous sont acquises; celle de la postérité et l'immortalité vous attendent ».

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cognac, 14 prair. II] (3).

« Jusqu'à quand l'infâme coalition des Tirans, qui ne peut vaincre l'intrépide énergie des cohortes républicaines et la patience du peuple français, s'abreuvra-t-elle des crimes les plus horribles !

Jusqu'à quand le monstre Pitt imposera-t-il froidement dans son cabinet, repaire de la scélératesse, le Système empoisonné de la corruption, de l'assassinat et de la guerre civile...!

(1) P.V., XXXIX, 247.

(2) P.V., XXXIX, 248.

(3) C 306, pl. 1164, p. 12.